

COMMUNE DE NIVILLAC  
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quinze

Le premier juin

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

**Date de convocation du conseil municipal : le 26 mai 2015**

**Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 25 Votants : 25**

**PRESENTS:** Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- Mme BOMPOIL Jocelyne- M. BOUSSEAU Yannick- M. BUESSLER-MUELA Patrick- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- Mme GICQUIAUX Cécile- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- Mme HUGUET Evelyne- Mme LEVRAUD Françoise- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PANHELLEUX Françoise- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme

**ABSENTS:** M. BRIAND Jean-Yves-M. CHATAL Jean-Paul

**Délibération n°2015D47 : Convention avec ERDF concernant l'implantation  
d'un transformateur sur la parcelle communale YV n°161**

Le renforcement du réseau électrique dans le secteur du Champ Roncy a nécessité l'implantation d'un transformateur sur une superficie de 32 m<sup>2</sup> de la parcelle communale YV n°161.

Pour publier la convention de servitude à la demande et aux frais d'ERDF, il apparaît nécessaire d'établir un acte notarié.

C'est la raison pour laquelle M. le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour signer l'acte notarié.

**Le conseil municipal, après délibération,**

- **Autorise à l'unanimité le Maire à signer l'acte notarié.**

**Pour extrait conforme,**

**Le Maire,  
Alain GUIHARD**



**Délais et voies de recours :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.